

DUPONT-BOUCHAT, Marie-Sylvie, Éric PIERRE et al., *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914*. France, Belgique, Pays-Bas, Canada (Paris, Presses universitaires de France, coll. «Droit et justice », 2001), 443 p.

Marie-Aimée Cliche

Volume 55, numéro 3, hiver 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010420ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010420ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cliche, M.-A. (2002). Compte rendu de [DUPONT-BOUCHAT, Marie-Sylvie, Éric PIERRE et al., *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914*. France, Belgique, Pays-Bas, Canada (Paris, Presses universitaires de France, coll. «Droit et justice », 2001), 443 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55(3), 437-440.
<https://doi.org/10.7202/010420ar>

DUPONT-BOUCHAT, Marie-Sylvie, Éric PIERRE et al., *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada* (Paris, Presses universitaires de France, coll. « Droit et justice », 2001), 443 p.

Voici un livre qui tombe à point ! Pour tous ceux qui s'intéressent au projet de modification de la Loi des jeunes contrevenants et aux problèmes de fonctionnement des Centres jeunesse de Montréal, ce volume traitant de la genèse des politiques de protection de l'enfance dans trois pays européens et au Québec pourra servir de base de réflexion.

Contrairement à plusieurs ouvrages collectifs, celui-ci n'est pas une simple juxtaposition de textes présentés par ordre géographique et chronologique : les auteurs ont tenté (et réussi) une véritable analyse comparative. Pour mener à bien cet ambitieux projet de synthèse internationale, ils ont dû se fixer des limites. Limites du sujet d'abord, en portant leur attention uniquement sur la prise en charge des enfants par la justice et dans les institutions correctives, et en arrêtant leur étude à la veille de la Première Guerre mondiale. Limites spatiales ensuite : ils ont choisi de tester leur entreprise sur un nombre limité de pays, quitte à élargir plus tard la comparaison. Limites dans la documentation enfin, en utilisant essentiellement des études déjà publiées et des résultats de recherches en cours, auxquels ils ont ajouté des sources publiées : textes législatifs, sources littéraires, rapports d'inspecteurs de prisons. Pour mieux faire ressortir l'unité du sujet, l'identification de l'auteur de chaque chapitre a été discrètement reléguée dans une note en bas de page de l'introduction.

L'ouvrage se divise en deux grandes parties. La première porte sur les origines et le premier développement des institutions destinées à emprisonner et corriger les enfants, et couvre la période qui va de 1820 à 1870-1880. Le point de rupture a été situé dans cette décennie parce qu'elle marque un tournant dans le regard porté sur l'enfant et sur la famille. La seconde partie décrit les premières interventions de l'État pour protéger les enfants, au besoin contre leur propre famille.

La partie intitulée « Qui aime bien, châtie bien. Correction et moralisation, du début du XIX^e siècle aux années 1870 » traite de la première forme de reconnaissance de la spécificité de la délinquance juvénile. J.-G. Petit commence par exposer la pensée de la première génération de philanthropes et réformateurs animés par le souci de moraliser les enfants et les détenus. Parmi eux, il distingue les inspecteurs de prisons (notamment le Canadien Wolfred Nelson, mieux connu pour sa participation à la rébellion de 1837), les fondateurs des premières colonies agricoles, sans ou-

blier le rôle de l'Église catholique et de ses communautés comparées à une internationale de la Charité. Les échanges d'idées aboutissent au choc des modèles décrit par M.-S. Dupont-Bouchat au chapitre 2, et qui se situe au cœur de l'histoire comparée. Les modèles dominants sont le pénitencier, de type philadelphien (cellulaire intégral) ou auburnien (vie en commun le jour, cellule la nuit), et la colonie agricole fondée sur la croyance aux vertus morales attachées au travail du sol. Puis vient le chapitre central rédigé par Éric Pierre, « Construire des établissements pour les jeunes détenus, 1820-70 ». La volonté de séparer les jeunes des adultes se manifeste dans un premier temps (1820-1848) par l'aménagement de prisons pour les jeunes condamnés, la plus célèbre étant la Petite-Roquette à Paris. Puis apparaissent, à partir de 1839, les colonies agricoles sur le modèle de Mettray et les écoles de réforme, considérées soit comme une solution de rechange soit comme un complément de la prison. Parmi ces dernières institutions, certaines sont destinées aux enfants délinquants (c'est le cas au Québec), d'autres aux enfants vagabonds et en danger, mais qui n'ont commis aucun délit. Dans la pratique, cependant, la population est fort mêlée. Enfin, de 1848 à 1870, les établissements se multiplient et leur population aussi, car les juges n'hésitent plus à condamner des enfants sachant que ceux-ci n'iront plus dans des prisons pour adultes mais dans des établissements spécialisés. Il en résulte un encombrement de ces derniers et, faute de personnel qualifié, le recours à des pratiques pénitentiaires pour maintenir la discipline. Autant d'obstacles à la réalisation du projet éducatif préconisé par les réformateurs.

L'échec de l'utopie moralisatrice aboutit, dans les années 1880-1890, à repenser tout le système, à la fois parce que le taux de récidive des jeunes délinquants suscite de l'inquiétude et parce que l'opinion publique commence à s'émouvoir du sort des enfants martyrs. Les deux dernières décennies du *xix^e* siècle sont marquées par les critiques et les réformes des établissements (chapitre 4, par Éric Pierre). Des mesures sont prises pour permettre à l'État de surveiller plus étroitement les colonies privées, et des solutions se développent, comme les sociétés de patronage, les écoles de bienfaisance et le placement familial. Le souci de protéger les enfants se manifeste aussi, entre 1908 et 1912, par l'adoption quasi généralisée des tribunaux pour enfants sur le modèle américain, composés d'un juge « paternel et bienveillant » et d'un officier de probation (chapitre 5 par Jean Trépanier). Dans le dernier chapitre, enfin, M.-S. Dupont-Bouchat compare les idées exposées dans les congrès internationaux entre 1880 et 1910 avec celles de la première moitié du siècle. Grâce à l'expé-

rience acquise, les nouveaux philanthropes peuvent harmoniser des modèles de gestion de la délinquance fondés sur la prévention et la protection de l'enfance plutôt que sur la répression. Le livre se clôt par une conclusion générale de Jean-Marie Fecteau qui souligne le lent glissement d'une problématique qui va de la correction de l'enfance criminelle à la protection de l'enfance en danger, et une postface qui expose les enjeux théoriques et les implications méthodologiques d'une étude historique comparative.

Le grand mérite de cet ouvrage de synthèse réside dans l'observation des similarités qui dépassent les simples coïncidences et la perception de l'évolution globale du sort réservé à l'enfance. Seule une étude portant sur plusieurs pays durant une longue période permettait d'acquérir une telle vue d'ensemble. Cette entreprise comportait évidemment une bonne part de difficultés. Ainsi, il était beaucoup plus simple de comparer des modèles théoriques que leur application pratique. Et que dire des différences entre les pays de droit français et ceux de droit anglais. Les auteurs ont donc dû apporter les précisions nécessaires et faire preuve de prudence lorsque les études spécialisées faisaient défaut.

En lisant ce livre, on ne peut qu'être frappé par la résonance familière de certains des problèmes exposés : établissements surpeuplés, personnel surchargé, rapports d'enquête qui dorment sur les tablettes faute d'argent pour y donner suite et surtout les erreurs inséparables de l'expérimentation d'un nouveau système. C'est ainsi que les réformateurs du *xix^e* siècle découvrirent que les méthodes pénitentiaires employées au début dans les écoles de réforme et dans les prisons pour enfants avaient pour résultat de fabriquer des incorrigibles et des récidivistes. Cette constatation basée sur l'expérience pourrait donner à réfléchir aux législateurs canadiens qui s'apprêtent à modifier la Loi des jeunes contrevenants dans un sens plus répressif.

Au point de vue technique, la présentation du livre est presque impeccable. L'éditeur a eu la bonne idée de placer les notes en bas des pages et non à la fin du livre, ce qui en facilite la lecture. Les coquilles sont rares : nous en avons repéré seulement dix, ce qui est très peu pour un ouvrage de 443 pages, en plus d'un tableau dont les données ne correspondent pas exactement au texte qui l'accompagne (p. 203). On peut aussi déplorer l'absence d'un index qui aurait permis aux lecteurs de repérer plus rapidement des informations sur un personnage ou un sujet précis. De même, une bibliographie placée à la fin aurait été très pratique. Mais ces vétilles ne suffisent pas à entacher la valeur d'un ouvrage qui présente le plus

grand intérêt non seulement pour les historiens, mais aussi pour les criminologues, les travailleurs sociaux et tous les intervenants dans le domaine de l'enfance en difficulté.

MARIE-AIMÉE CLICHE

Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

GIRARD, Denise, *Mariage et classes sociales. Les Montréalais francophones entre les deux Guerres* (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Culture et Société », 2000), 203 p.

L'ethnologue Denise Girard nous propose une étude intéressante du mariage et des classes sociales chez les francophones de Montréal entre 1925 et 1940. L'étude s'inscrit dans un projet de recherche plus vaste sur les dynamiques culturelles interrégionales au Québec mené par l'Institut interuniversitaire de recherches sur les populations. Ce livre, tiré de la thèse de doctorat de l'auteure, vise essentiellement un public spécialisé, mais se lit presque comme un roman. La description des rituels du mariage, très vivante et agrémentée de photos, intéressera sûrement des lecteurs de divers milieux.

L'auteure dresse un tableau complet et approfondi des rituels du mariage pour en faire ressortir les différences de classes afin d'apporter un éclairage inédit sur une population urbaine à un moment charnière de son évolution. Elle précise d'abord qu'à Montréal, les « perturbations économiques et sociales des décennies 1920 et 1930 ont accentué la transformation en profondeur des pratiques culturelles urbaines qui devenaient, malgré la Crise des années 1930, de plus en plus reliées aux circuits du commerce et de la consommation ». Les pratiques entourant le mariage, grand rite de passage marquant le cycle de vie, ont été choisies comme repères culturels révélant la structure sociale de cette métropole financière, commerciale et industrielle du Québec et du Canada.

La chercheuse a réalisé une enquête orale auprès de 36 couples de francophones d'ascendance canadienne-française — groupe qui constitue la majorité de la population de Montréal — et de toutes les classes sociales. Si les milieux bourgeois et les classes moyenne et ouvrière sont également représentés, les femmes, âgées d'environ 80 ans en moyenne, constituent cependant la majorité du corpus, huit femmes et quatre couples ayant été interrogés. Cette sous-représentation masculine n'est pas expliquée dans le texte, ce qui aurait été de mise afin d'établir plus clairement les limites